

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

E-mail: info@baulmes.ch

Le lundi et le jeudi: 8h00 - 11h00

Le mardi: 17h30 - 19h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 19 janvier 2014

Ballaigues	10 h 00	A. Gelin, culte de l'unité.
Valeyres-sous-Rances	10 h 00	
Method	10 h 00	E. Roulet.
Grandson	10 h 15	J.-J. Corbaz, N. Asmaroo, avec la paroisse catholique.
Fiez	9 h 15	J.-N. Fell.
Bonvillars	10 h 30	J.-N. Fell.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE – EGLISE CATHOLIQUE

1^{er} dimanche du mois: messe à 9 h 30 en français 4^e dimanche du mois: messe: à 9 h 30 en italien



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Enquête complémentaire N° C-2014-005-1-E

Conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC), la Municipalité de Champvent ouvre une enquête publique

Propriétaire: Fidfund Management SA

Droit distinct et permanent: Néant

Promis vendu: Néant

Auteur des plans: De Senepart Bertrand, architecte

Nature des travaux: Mise en conformité des box n° 30 et 37

Situation: Les Russilles

N° parcelles: 2259 et 2265

Plan folio: 23

N° ECA: 2068 et 2064

Coordonnées: 535°010 181'820

Altitude: 440 m

Affectation: Industrielle

Du: Plan général d'affectation

Degré de sensibilité au bruit: III

Dérogations: Néant

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal dans un délai de 30 jours, dès l'avis d'insertion dans la Feuille des avis officiels du 17 janvier 2014.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus. La Municipalité

Demande de permis de construire N° P-2014-005-2-E

Conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC), la Municipalité de Champvent ouvre une enquête publique

Propriétaire: Fidfund Management SA

Droit distinct et permanent: Néant

Promis vendu: Néant

Auteur des plans: Piller Normann, architecte

Nature des travaux: Changement d'affectation, création d'un atelier

Situation: Les Russilles

N° parcelles: 2238 et 2239

Plan folio: 23

N° ECA: 2088 et 2089

Coordonnées: 534°980 181'750

Altitude: 440 m

Affectation: Industrielle

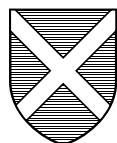
Du: Plan général d'affectation

Degré de sensibilité au bruit: III

Dérogations: Néant

Le dossier peut être consulté au greffe municipal dans un délai de 30 jours, dès l'avis d'insertion dans la Feuille des avis officiels du 17 janvier 2014.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus. La Municipalité



BAULMES

Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Baulmes informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au bureau du greffe jusqu'au 31 janvier 2014, dernier délai:

- les chiens acquis ou reçus en 2013
- les chiens nés en 2013 et restés en leur possession
- les chiens morts, vendus ou donnés en 2013, (ceci pour radiation)
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

Nous rappelons que, selon le règlement de police, art. 30: Sur la voie publique, comme dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse. La Municipalité détermine les lieux et les manifestations dont l'accès est interdit aux chiens.

Lors de manifestations sportives, spectacles, cortèges, manifestations diverses, les chiens doivent être tenus en laisse.

La Municipalité



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Dispense d'enquête N° 115

La Municipalité a dispensé des formalités d'enquête les travaux suivants:

Requérants: Mme et M. Sandra et Fernando Machado, Grand'Rue de Peney 7, 1445 Vuiteboeuf.

Objet: ouverture d'une porte sur la façade arrière du bâtiment sis sur parcelle 314.

Cet avis est affiché du 15 janvier au 3 février 2014. Les plans peuvent être consultés pendant la même période au greffe municipal.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



RANCES

Requête en abattage d'arbre

Réf. : 01/2014

Situation: Grande salle
Propriété de: Commune de Rances
Essence: Noyer
Motif: Travaux d'assainissement et de drainage du terrain

Date de la requête: 14.01.2014

Affichage au pilier public du 14.01.2014 au 03.02.2014

La Municipalité



VALEYRES SOUS RANCES

Recensement des chiens

En application de l'art. 9 de la Loi sur la Police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal, ainsi qu'à la banque de données ANIS (Animal Identify Service SA, à Berne) **jusqu'au 31 janvier 2014**:

- les chiens acquis ou reçus en 2013 ;
- les chiens nés en 2013 et restés en leur possession;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2013 (pour radiation);
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique, mise en place par un vétérinaire.

La détention de chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

La Municipalité

Pluviométrie en 2013

Total de l'année: **1'023.5 l/m²**

La moyenne des dernières années est de 915 l/m²

Quatre mois ont dépassés les 100 l/m², soit: mai, octobre, novembre et décembre. L'année 2013 a été moins pluvieuse que 2012 qui enregistrait un total de 1'125 l/m².

La Municipalité



VUGELLES LA MOTHE

Bourse communale

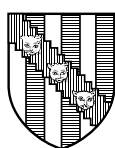
Suite au départ de la titulaire, nous vous informons que Monsieur A. AUBERT a été nommé boursier communal, dès le 1^{er} janvier 2014.

Ses coordonnées sont les suivantes:

Alexandre AUBERT
Rte du Petit Montborget 2
1429 Giez
Tél. 024 445 54 93

E-mail : alexandre.aubert@bluewin.ch

La Municipalité



METHOD

Dispense d'enquête N° D-2014-005-1-M

Dans sa séance du 23 décembre 2013, en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales et réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête.

Propriétaires: Bonardo Didier et Audrey

Droit distinct et permanent: Néant

Promis vendu: Néant

Auteur des plans: Bonardo Didier, propriétaire

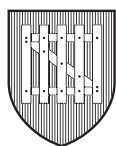
Nature des travaux: Pose d'une porte de garage sur box existant

Situation: Rue du Moulin 4
N° parcelle: 21
Plan folio: 0
N° ECA: 261
Coordonnées: 533'152 179'911
Affectation: Village
Du: Plan général d'affectation
Degré de sensibilité au bruit: III
Dérogations: Néant

Le dossier peut être consulté dans un délai de 10 jours dès le 17 janvier 2014.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



LES CLÉES

Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité des Clées informe les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au bureau du greffe municipal, ainsi qu'à la banque de données ANIS (Animal Identify Service SA à Berne), **jusqu'au 31 janvier 2014** :

- les chiens acquis ou reçus en 2013
- les chiens nés en 2013 et restés en leur possession
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2013 pour radiation
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention de chiens potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

La Municipalité

Merci Marinette

La Municipalité des Clées a pris congé de sa Syndique Marinette Benoit le 31 décembre 2013. Elle se joint à la population de nos 2 villages pour la remercier chaleureusement pour le temps et l'énergie consacrée à notre commune durant ses 7 ans et demi de syndication.

Chacun lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle vie professionnelle ainsi que succès, bonheur et santé pour les années futures.



ORGES

Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité d'Orges informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au bureau du greffe, ainsi qu'à la banque de données ANIS (Animal Identify Service SA, à Berne) **jusqu'au 31 janvier 2014**:

- les chiens acquis ou reçus en 2013
- les chiens nés en 2013 et restés en leur possession
- les chiens morts, vendus ou donnés en 2013, (pour radiation)
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique, mise en place par un vétérinaire.

La Municipalité

SANI-BOIS

André Overney
Traitement de charpente
Cirons - capricornes - vers du bois
Protections contre les fourmes
Champignons du bois - mèche
1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



VALENTIN 9 - YVERDON LES BAINS - 024 425 69 39
WWW.DUVOISIN-IMMOBILIER.CH

DUVOISIN AGENCE IMMOBILIERE

ADMINISTRATION
de copropriétés

GERANCE
d'immeubles et d'appartements

... mais aussi
EXPERTISES & VENTE

Nos solutions immobilières
sur mesure

Depuis 25 ans
à votre service

www.solcreations.ch

SOLCREATIONS

TOUT POUR VOS SOLS
PARTOUT DANS LE CANTON

Tél. 024 426 07 26 - 021 887 74 30

Prenez rendez-vous,
ou se déplace chez vous!

SOIRÉE CONTES

Hôtel de Ville de Baulmes
Samedi 1er février 2014 20h15

HISTOIRE DE RIRE

Par l'Oreille qui parle - Contes du Nord
Mise en scène Ghyslaine Fafard



Tout public - dès 7 ans

Entrée libre, collecte

Organisation:
Association culturelle de Baulmes et Environs
<http://baulmes-culture.blogspot.com>







Electro-Evolution
L'aménagement personnalisé de votre véhicule
www.electro-evolution.ch



Usage diurne obligatoire des feux

À partir du 1er janvier 2014, TOUS les véhicules doivent circuler avec les feux allumés !

Electro-Evolution vous propose les solutions suivantes :

<p>Feux diurnes pour montage ultérieur</p> 	<p>Kit relais pour l'enclenchement automatique des feux</p> 
--	--

Votre centre de montage officiel à deux minutes de la sortie Yverdon ouest

Nicolas Chalet
Z.I les Russilles
1443 Villars-Champvent
Tél: +41(0)24 459 26 28
es.electroevolution@gmail.com
www.electro-evolution.ch

Rendu posé à partir de 248.90 ttc



*Du 24 au 28 février 2014
Tout inclus pour seulement
Fr. 685.- par personne*

L'AUBERSON EXCURSIONS

CARNAVAL DE NICE

ROI DE LA GASTRONOMIE

200000

des Mers
sous les Mers

81^e Fête du Citron
du 15 février au 5 mars 2014

L'AUBERSON EXCURSIONS Michel BERARD +41 79.590.14.43
www.autocareexcursions.ch +41 24.454.35.25

YVERDON-LES-BAINS

Salle de La Marive

Samedi 18 janvier 2014 à 20h00
Ouverture des portes à 18h30

SUPER LOTO

30 séries à Fr. 10.- la carte + JACKPOT Fr. 30.-

Système fribourgeois avec ARTHUR

Quine : Fr. 60.- / Double : Fr. 80.- / Carton : Fr. 120.-

Plus de Fr. 10'000.- de lots

Super royale

La carte Fr. 5.- / 4 cartes Fr. 15.-

5 x Fr. 300.-

100% en bons d'achat
Coop, Migros et commerces de la région

Organisation : Société Accordéonistes l'AURORE



PLÂTRERIE - PEINTURE - ISOLATION PÉRIPHÉRIQUE

Jean Paul Vulliemin



Case postale 43 1446 Baulmes

Mobile 079 338 25 05 - Fax 024 420 12 00

Entreprise formatrice

*Nous vous remercions de votre confiance et de la fidélité
que vous nous avez témoignées tout au long de l'année.*

Meilleurs vœux pour 2014.



Soirée annuelle
L'Alliance Baulmes-Champvent
En concert avec le groupe irlandais Celt Keys
Sous la direction de Joël Chabod
Samedi 25 janvier 2014
à la grande salle de Champvent à 20h15



**Bar
à
bière**

Prix d'entrée:
fr. 15.--

avec la participation du groupe des
jeunes musiciens de l'école de musique

Notre traditionnel dîner-concert aura lieu le
16 février 2014 à Baulmes.
10h30 Concert - 13h00 Dîner

Menu: Salade de saison
Filet de porc sauce forestière
Purée de pommes de terre - légumes
Buffet de desserts
café

Prix: Concert + repas Fr. 40.-- par adulte
Enfant dès 5 ans Fr. 5.--
Enfant de 10 à 15 ans Fr. 15.--
Concert seul: Fr. 15.--

Réservation chez Jacky Schläfli
Tél. 079 683 93 83
ou le soir 024 459 19 19

Boucherie – Charcuterie – Chevaline
PERUSSET

www.boucherieperusset.ch
 GRAND-RUE - 1446 BAULMES - Tél. 024 459 14 02
Poulet rôti au grill

ACTIONS DE LA SEMAINE

Rôti de porc dans l'épaule à Fr. 15.50 / le kg
 Lard jambon fumé à Fr. 18.50 / le kg

CREASOLS

RENOVATION DE PARQUETS
 PARQUETS • MOQUETTES
 PVC • LINO • STORES

079 213 52 93

DEVIS GRATUIT
 POSSIBILITE DE POSE PAR NOS SOINS -
 VENTE A L'EMPORTER.

SHOWROOM • 60-RUE 33 • BAULMES
 B&R SCHUEFFER

WWW.CREASOLS.CH

DECORATIONS SUR VEHICULES



• Covering
 • Décorations 3D
 • Publicité
 • Vitres Teintées

NOUVEAU DÈS LE 1ER FÉVRIER HYDROGRAPHICS

Solution d'impression à l'eau permettant
 d'imprimer toutes formes et tout supports,
 de la pièce unique à la grande série !

Anaouy Perrin
 2-I Les Russilles
 1916 Villars-Champvanc
 Tél: +41 024 75 442 39 44

enstifcardeco@hotmail.ch
 facebook.com/EnstifCarDeco

**Votation fédérale
 du 9 février 2014**

1. Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant sur le règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics», qui a été retirée)
2. Initiative populaire du 4 juillet 2011 «Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base»
3. Initiative populaire du 14 février 2012 «Contre l'immigration de masse»

**ARRÊTÉ DE CONVOCATION
 du 27 NOVEMBRE 2013**

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- l'arrêté du Conseil fédéral du 12 novembre 2013
 - la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
 - la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
 - la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
 - le préavis du Département de l'intérieur
- arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) sont convoqués le **dimanche 9 février 2014** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 13 et le 17 janvier 2014**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 7 février à 12 heures au plus tard**.



Baulmes, Hôtel de Ville
Vendredi 24 janvier 2014, 20h15
 c o n c e r t



Daniel Fuchs, piano

Œuvres de Bach, Schumann,
 Beethoven [sonate "Pathétique" et sonate op.110]

Entrée libre – Collecte

Org. Association Culturelle de Baulmes et environs, <http://baulmes-culture.blogspot.com/>

CAFÉ-RESTAURANT DE LA CROIX FÉDÉRALE

Gérard Morisset
 Rue des Trois-Fontaines 2 - 1431 VUGELLES-LA MOTHE
 024 436 21 73 - www.morissettraiteur.ch

Liste des animations - Janvier/Février

Quand	Quoi	Heure
Vendredi 17 janvier	MATCH AUX CARTES avec R. Fragnière	19 h 30
Samedi 18 janvier	PETIT BAL avec F. Lachat	Dès 19 h 30
Dimanche 19 janvier	DIMANCHE DANSANT avec F. Lachat	Dès 14 h 30
Dimanche 19 janvier	DIMANCHE GOURMAND Blonde d'Aquitaine	Apéritif dès 11 h
Samedi 25 janvier	PETIT BAL avec Styves	Dès 19 h 30
Dimanche 26 janvier	DIMANCHE DANSANT avec Styves	Dès 14 h 30
Dimanche 2 février	LOTO Paysannes vaudoises	14 h 00
Dimanche 9 février	DIMANCHE DANSANT avec Styves	Dès 14 h 30
Dimanche 9 février	DIMANCHE GOURMAND Blonde d'Aquitaine	Apéritif dès 11 h

Pour les danses, possibilité de manger au restaurant avant le bal